

marquait M. le curé Sentenne, président des commissaires; MM. les abbés V. Sorin, directeur spirituel de l'académie, Clairmont et Desaulniers. MM. J. H. Semple, commissaire d'écoles, P. S. Murphy, J. Haynes, A. J. Boucher, etc., etc.

Nous extrayons du palmarès de l'Académie la très intéressante notice intitulée:

DES PRIX.

Les prix décernés aux élèves à la fin de l'année scolaire, peuvent être rangés en deux catégories distinctes: les *Prix ordinaires* et les *Prix extraordinaires*.

PRIX ORDINAIRES.

Les *Prix ordinaires* sont acquis sur le produit du droit d'inscription; ils sont attribués aux matières ordinaires des cours, d'après les règles suivantes:

Pour une classe ayant moins de 20 élèves à l'époque de la distribution des prix, un prix et deux accessits; pour une classe ayant 20 élèves ou davantage, deux prix et quatre accessits;

Un *Prix d'accessits* est accordé à l'élève qui a mérité au moins deux, trois ou quatre accessits, selon qu'il appartient au cours primaire, au cours intermédiaire ou au cours commercial;

Un *Prix d'assiduité* est décerné à tout élève qui ne s'est pas absenté une seule fois dans tout le cours de l'année; une *mention honorable d'assiduité* est accordée à tout élève dont les absences réunies ne font pas plus de trois jours;

Un *Prix d'application et de bonne conduite* est décerné à tout élève dont l'application a été constante et la conduite exemplaire.

Pour concourir aux *Prix ordinaires*, tout élève doit: 1. Avoir fréquenté régulièrement les cours de l'école pendant la moitié au moins de l'année scolaire; 2. Avoir subi les deux examens semestriels, de janvier et de fin d'année; 3. Avoir conservé au moins la moitié des notes attribuées à la conduite et à l'application;

4. Avoir conservé, pour le travail journalier, pour les compositions mensuelles, et pour les examens de janvier et de fin d'année, au moins les trois quarts des notes s'il s'agit d'un prix, ou la moitié s'il s'agit d'un accessit ou d'une mention honorable.

Par cet ensemble de conditions, la direction de l'école a en vue d'obtenir que la récompense couronne le travail constant, comme constituant le seul véritable mérite.

PRIX EXTRAORDINAIRES.

Les *Prix extraordinaires* sont dus à la générosité des amis de l'école: tels sont surtout les prix de fondation, dont il va être fait mention.

PRIX EDWARD MURPHY.

En 1873, l'honorable Edward Murphy, sénateur, chevalier de l'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre, négociant, commissaire d'écoles, etc., etc., a fait don aux commissaires d'écoles catholiques romains de Montréal, d'une somme capitale dont l'intérêt, montant à 90 piastres, doit être employé annuellement à donner les prix ci-après désignés, aux élèves les plus dignes, aux termes des conditions du concours, savoir:

1. Pour la classe d'Affaires: une médaille d'argent accompagnée d'une somme de 50 piastres;

2. Pour la classe de Littérature: une médaille de bronze, accompagnée d'une somme de 15 piastres, comme prix de langue anglaise;

3. Pour la même classe de Littérature: une autre médaille de bronze, accompagnée également d'une somme de 15 piastres, comme prix de langue française.

PRIX PETER S. MURPHY.

En 1874, M. Peter S. Murphy, membre du Conseil de l'instruction publique, officier d'académie, commissaire d'écoles, etc., etc., a fondé, en faveur de l'Acadé-